

pour mieux contribuer à l'expansion de notre économie.

Reconnus, du reste, pour leur sens de l'économie, les Québécois, grâce à leurs épargnes, disposent maintenant de capitaux considérables: l'extraordinaire succès de nos coopératives d'épargne et de crédit, comme aussi de nos compagnies d'assurance, en est la preuve éloquente; les caisses populaires Desjardins et les caisses d'économie comptent plus de quatre millions de membres et ont un actif de plus de \$10 milliards; en 12 ans, l'actif total des caisses d'entraide économique a passé de moins d'un million à plus d'un milliard. Par ailleurs, la création d'un régime universel de retraite nous a permis d'accroître sensiblement notre épargne collective: la Caisse de dépôt et de placement du Québec se classe maintenant au premier rang des sociétés de placement du Canada, pour la taille et la diversité de son portefeuille. De son côté, l'Hydro-Québec, par l'importance de son actif, est la plus grande entreprise, de toutes catégories, au Canada, et l'une des plus grandes entreprises de production et de distribution d'électricité en Amérique.

Déjà, nous sommes un pays riche. Notre produit intérieur brut par habitant, en 1978, plaçait le Québec au quatorzième rang¹ des quelque 150 pays du monde.

Nous ne sommes donc pas, nous Québécois, les damnés de la terre, même aux yeux des plus sévères critiques du régime actuel. Ils ont beau dénoncer les méfaits du fédéralisme, souligner certaines injustices très réelles dont nous avons été les victimes, force leur est de reconnaître que nous ne sortons pas anémiés, au contraire, d'un siècle de cohabitation confédérale avec nos compatriotes anglophones. Le Livre blanc souligne, bien entendu, que notre situation n'est pas "la conséquence de quelque régime politique". Il ne ressort pas moins de cette description que le fédéralisme canadien, en dépit de ses défauts, n'a pas empêché les Québécois de développer leur culture et leur économie. Et c'est cela sans doute qui fait hésiter la moitié d'entre eux (peut-être davantage on le saura le 21 mai) au bord de l'aventure qu'on leur propose.

Ils savent, parce qu'ils y vivent, que le régime fédéral canadien est l'un des plus décentralisés du monde et que le Québec y jouit d'une autonomie très large. Son

gouvernement possède en exclusivité des pouvoirs très importants; il est le seul maître chez lui en matière d'éducation, il administre seul la justice sur son territoire, il exploite comme il l'entend ses immenses richesses naturelles, il a sa police, il est libre de contracter où il veut et comme il le veut n'importe quel emprunt, au Canada ou à l'étranger, sans même en prévenir le gouvernement central, il légifère en matière linguistique, il a sa large part d'autorité, souvent la part du lion, en matière de sécurité sociale, de développement urbain. Il n'est guère de domaines d'où il soit exclu, hors la Défense nationale et les Affaires étrangères. Or, en ce dernier domaine, il entretient dans plusieurs pays, et notamment en France, des délégations générales, et fait partie du principal organisme de la francophonie internationale, l'Agence de coopération culturelle et technique, à titre de gouvernement participant.

Il ne s'agit donc pas, comme on a souvent tendance à le croire à l'étranger, d'une communauté francophone ostracisée, ligotée, paralysée dans son développement par un régime oppressif et par des institutions unitaires qui lui nient tout "droit à la différence", selon une expression en faveur chez les partisans de la souveraineté. Sans doute, certaines minorités, dans les provinces anglophones, ont-elles raison de reprocher à leurs gouvernements provinciaux de ne pas faire droit à leurs aspirations culturelles. Mais c'est en vertu des mêmes pouvoirs exclusifs dont jouit le Québec que des gouvernements refusent certains droits à leurs communautés de langue française.

Il existe de toute évidence des causes sérieuses de mécontentement, puisque nous faisons face à une crise. Mais un très grand nombre de Québécois continuent de penser que les remèdes à leurs maux seront plus faciles à trouver dans un fédéralisme renouvelé que dans la rupture qu'on leur propose.

Ils refusent, par exemple, la suppression du gouvernement fédéral, au sein duquel le Québec est largement représenté. Il est notoire que la communauté francophone du Canada y a marqué des points importants, au cours de la dernière décennie, à mesure qu'elle prenait conscience de sa force politique. Les autorités fédérales ont été les premières, précédant en cela le Québec lui-même, à légiférer en matière linguistique pour la protection et la diffusion du français à travers tout le Canada. Je sais qu'il est bien porté chez

certain commentateurs, au Canada et même en France, de dire que la politique des langues officielles, inaugurée en 1969 par le premier ministre Pierre Trudeau, s'est soldée par un échec. Et sans doute peut-on citer de nombreux exemples à l'appui de cette conclusion; le gouvernement canadien, bien loin de dissimuler les difficultés, fournit lui-même les constats d'échecs. Il était conscient, dès le départ, que sa politique linguistique rencontrerait mille résistances, parce qu'elle constituait une véritable révolution en milieu anglophone, et qu'il faudrait des années pour en assurer l'application. Il a donc nommé un commissaire aux langues officielles, gardien permanent, sévère et intraitable, chargé de dénoncer au Parlement les accrocs à la lettre et à l'esprit de la loi. La semaine dernière encore, dans son rapport annuel, ce commissaire stigmatisait publiquement, en pleine campagne référendaire, les lenteurs, les négligences et les résistances opiniâtres qu'il a constatées au cours de l'année, et que rencontre encore l'application de la loi, dix ans après son adoption.

Est-ce à dire que la politique est un échec? Il faudrait d'abord définir avec soin à quoi vise cette politique. Une légende apparemment increvable, puisqu'on la retrouve encore sous la plume de journalistes sérieux, voudrait que M. Trudeau ait rêvé de transformer en citoyens parfaitement bilingues 23 millions de Canadiens. S'il l'avait ainsi conçue, sa politique n'aurait pu aboutir, en effet, qu'à l'échec le plus cuisant. Mais il n'a jamais été question d'une pareille entreprise. L'objectif de la loi et de la politique est ambitieux, certes, mais réaliste. Il s'agit d'assurer que tout citoyen canadien puisse traiter avec son gouvernement central et en recevoir les services dans la langue officielle de son choix. Il s'agit de permettre le libre usage du français et de l'anglais au sein de la Fonction publique et de toutes les agences gouvernementales. Dans les faits, il s'agissait de donner droit de cité et de statut égal au français dans un énorme appareil étatique qui avait largement ostracisé cette langue depuis plus d'un siècle. Bien entendu, nous n'y sommes pas encore, après dix ans.

Faut-il toutefois parler de faillite et prêcher l'abandon, quand des progrès énormes ont été réalisés? L'extension de la chaîne française de radio-télévision de l'Atlantique au Pacifique n'est pas un

(suite à la page 8)

¹Source: OCDE, *Les Principaux Indicateurs économiques*, avril 1979. Ces comparaisons sont fondées sur le PIB/per capita national, exprimé en dollars américains.